

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022**

Délibération : **2022-03- 26**  
OBJET : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'UKRAINE**

Nomenclature :

<p><b>En exercice</b> : 26</p> <p><b>Présents</b> : 20</p> <p><b>Pouvoirs</b> : 6</p> <p><b>Absents</b> : 6</p> <p><b>Votants</b> : 26</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe :</p>	<p>Le vingt huit mars deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de , .</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> Alain ROYER donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU</p> <p><b>Le ou les membres absent(s) :</b> Alain ROYER, Mickaël MENDES, Gwénola LEBRETON, Jean-Marc COLOMBAT, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU</p>
---	--

**Rapporteur** : Elisa DRION

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit avec la Russie, la commune de Treillières a souhaité exprimer sa solidarité, dès début mars. Elle a ainsi lancé une action à l'échelle cantonale pour mobiliser une aide alimentaire, avec l'appui de la Banque humanitaire du Pallet. Elle souhaite également contribuer financièrement par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500,00€.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du MEAE, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Vu la présentation en commission Ressources du 16 mars 2022.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'Ukraine de 2 500,00€, via le FACECO

- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mars 2022  
*Alain* ROYER, Maire

